

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OMEY du 17 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Convocation du 10 juillet 2025

Présents : M. Éric VETU, Mme Marylène OUDIN, M. Philippe SCIEUR, Mme Annie VETU, M. Jonathan ROSSIGNOL, Mme Charlène GAILLET,

Excusée : Mme Evelyne VALENTIN a donné pouvoir à M Eric VETU.
M. Valentin PIVIDORI a donné pouvoir à M. Philippe SCIEUR.

Absents : M. Johann GALICHER, M. Grégory GALICHER.

Secrétaire de séance : Mme Charlène GAILLET.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 22/2025 : JVS, site internet.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis proposé par JVS (Weecity) concernant la transformation, mise en conformité et sécurité du site internet de OMEY.

L'offre qui est proposée est : la base du site internet, avec un lien à Panneau Pocket et JVS puis une personnalisation par la commune.

Le coût étant de :

-950 € HT soit 1140 € TTC pour la licence d'exploitation

-492 € HT soit 590.40 € TTC pour la redevance annuelle

M Jonathan ROSSIGNOL ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n° 23/2025 : Travaux de chauffage pour les deux logements communaux.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis proposé par la SASU VICTO DEPANNAGE concernant la mise en conformité et la réhabilitation des logements communaux.

Le devis comprend le changement des deux ballons d'eau chaude, le changement d'un radiateur, la pose de la pompe à chaleur, la pose de robinets thermostatiques, la main d'œuvre et les matériaux nécessaires aux réparations pour un total de 21 349.23 € HT soit 25 619.08 € TTC,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du présent document, et après en avoir discuté, confirme que les tarifs pratiqués sont corrects, et décide de voter à l'unanimité la délibération.

Délibération n° 24/2025 : Tarif du repas communal et autorisation encaissement des chèques.

Monsieur le Maire propose concernant le repas communal du 13 septembre 2025 que la mairie participe à hauteur de 17 € par habitant et employé communal, et 7 € par enfant de 4 à 12 ans, mais également la prise en charge des boissons par la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir encaisser les chèques par la mairie.

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le montant des prises en charge par la commune et le fait que celle-ci puisse encaisser les chèques.

Délibération n° 25/2025 : Tarif des boissons de la LICENCE IV.

Monsieur le Maire propose de garder les tarifs identiques à ceux de l'année 2024 (CF tableau ci-dessous)

Nom	Contenance	Prix
Orangina	25 cl	2.00 €
Limonade	25 cl	1.00 €
Diabolo	25 cl	1.50 €
Eau minérale	25 cl	0.50 €
Bière pression	25 cl	2.50 €
Panaché	25 cl	2.50 €
Ricard	2 cl	2.50 €
Martini blanc	6 cl	2.50 €
Martini rouge	6 cl	2.50 €
Porto rouge	6 cl	2.50 €
Porto rosé	6 cl	2.50 €
Supplément sirop		0.50 €
Café		1.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n° 26/2025 : SPL XDEMAT, approbation du rapport social.

Comme chaque année, Monsieur le Maire nous présente le rapport de gestion de SPL XDEMA, celui-ci concerne la gestion des éléments dématérialisés utilisés par la commune au quotidien.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du présent document, décide de voter à l'unanimité la délibération.

Délibération n° 27/2025 : Mise en place d'une climatisation réversible pour la Mairie.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis proposé par la SASU VICTO DEPANNAGE concernant la mise en place d'une pompe à chaleur BOSH air/air réversible, (hors raccordement électrique) au-dessus de la porte du bureau de Monsieur le Maire. En effet lors des épisodes de chaleur, il devient impossible de travailler au sein de la Mairie tant les températures y sont élevées, du fait de la structure de la Mairie en elle-même.

Celle-ci sera posée courant septembre ou octobre, pour un coût de 3143.46 € HT soit 3772.27 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du présent document, décide de voter à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

Madame Marylène OUDIN pour Le CCL remercie la commune et le conseil municipal pour la subvention qui lui a été allouée.

Monsieur Jonathan Rossignol propose de regarder pour la mise en place de film anti-chaleur sur les vitres de la mairie. Madame Charlène GAILLET propose deux prestataires : Agence Impulsion et Dimo à Vitry le François afin d'établir des devis.

Monsieur le Maire demande à Madame Marylène OUDIN présidente du CCL, si celle-ci peut gérer la mise en place d'une buvette lors du repas communal ? La réponse est oui.

Monsieur Valentin PIVIDORI demande si nous pouvons mettre un système d'alarme sur le local technique car ce type de local est la cible de nombreux vols dans les alentours. Réponse de Monsieur le Maire, oui, à voir avec le système de la salle des fêtes.

Monsieur Philippe SCIEUR nous informe avoir reçu les entreprises pour l'isolation extérieure, les cuisines et les portes pour des logements communaux.

Monsieur le Maire nous informe que de la visite du Château et du parc a été faite avec Monsieur le Préfet de la Marne et plusieurs représentants nationaux et régionaux (la Fondation du Patrimoine, le Directeur de la DRAC, le Président de la Communauté de Communes, le Responsable de site de la société OMYA, le Sous-Directeur des Finances Publiques).

Ils ont également visité le pigeonnier et l'église. Une présentation du tableau présent dans l'église a été faite dans le but d'organiser sa sauvegarde par un groupe de mécènes.

Le château, l'église et le pigeonnier ne sont pas classés monuments historiques.

OMEY et ST GERMAIN LA VILLE souhaiteraient créer un syndicat de communes afin de pouvoir mettre en place la sauvegarde du château.

Monsieur le Préfet de la Marne donne son accord sur le projet de sauvegarde du château et met à disposition de la commune les services de la préfecture.

Une première réunion est prévue le mardi 29 juillet à 9H00 pour commencer à travailler sur les projets afin de les présenter à la DGFIP.

OMYA nous informe par la même occasion que le château ne sera plus chauffé cet hiver, la commune demande les factures de chauffage afin de prévoir les dépenses pour le maintien en état du bâtiment..

Questions du public :

Monsieur Jacques BORDOGNA demande s'il est possible d'avoir une place PMR impasse du Colonel Fabien.

Monsieur le Maire explique que nous sommes tenus au sein de la commune d'avoir un nombre de place PMR réglementaire.

Aujourd'hui, il existe 5 places de stationnement non PMR qui sont effacées au sein de l'impasse Colonel Fabien.

Monsieur Phillipe Scieur propose de faire le point des possibilités avec le plan de la rue et sur place avec Monsieur Jacques BORDOGNA, qui accepte.

Fin de séance à 21 H 35.

La secrétaire de séance,
Charlène GAILLET



Le Maire,
Eric VETU

